



POUR DES METHODES DE RECUPERATION QUI FAVORISENT UN VRAI RECYCLAGE

Verrecycle est un groupe citoyen d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal, né à l'automne 2018 du désir de ses membres de trouver une solution aux contenants de verre mal recyclés. C'est lors d'une *Rencontre citoyenne* du journaldesvoisins.com animée par Mme Collette Lemieux, l'une des citoyennes à l'origine du projet de dépôts volontaires de verre à St-Denis-de-Brompton, que plusieurs résident.e.s de l'arrondissement ont été sensibilisé.e.s aux enjeux du verre. En réponse à l'appel à l'action de Noémie Beaucarne, citoyenne d'Ahuntsic, nous avons décidé d'embarquer dans l'aventure du verre recyclé et de créer Verrecycle. Nous croyions que, comme beaucoup d'autres municipalités, la Ville de Montréal devrait offrir un service d'apport volontaire pour le verre.

Pourquoi viser les contenants de verre ?

Le verre de contenants est reconnu comme une matière difficilement recyclable lorsqu'il est récupéré par la collecte sélective pêle-mêle de porte-à-porte. Une grande portion du verre ainsi récupéré est encore utilisée dans les lieux d'enfouissement comme matériel de recouvrement, ou dans les fondations de chemin d'accès de ces mêmes sites. Sans être à proprement dire éliminé, ce verre finissait sa vie au même endroit que des millions de tonnes d'autres déchets. Pourtant, le potentiel de recyclage du verre est énorme.

Pire encore, un très important recycleur de verre existe au Québec et il est situé à tout juste 15 km d'Ahuntsic-Cartierville. Ce recycleur, Owens-Illinois, est la plus importante fonderie de contenants de verre du nord-est de l'Amérique du Nord. Pour cette usine, l'utilisation de verre recyclé (calcin) est synonyme de réduction de l'empreinte écologique et de survie économique : pour chaque tonne de calcin intégré à son procédé, les fonderies diminuent drastiquement les

364

P

NP

DM156

quantités de CO₂ générés, tout en réduisant les quantités de combustibles nécessaires. Les fonderies pourraient utiliser de très hauts pourcentages de verre dans leurs recettes. Pourtant, Owens-Illinois, à Montréal, s'approvisionne encore en Ontario, dans les Maritimes, et même aux États-Unis. Et il ne réussit toujours pas à mettre la main sur suffisamment de verre recyclable. Pendant ce temps, au Québec. Des dizaines de milliers de tonnes de verre finissent à l'enfouissement, chaque année.

Le verre est problématique dans la collecte sélective pêle-mêle parce qu'il est trop contaminé pour être proprement recyclé. D'autres débouchés existent pour le verre : verre de filtration de piscine et sablage au jet de verre pour remplacer le sable, paillis de verre, agrégats de verre dans les ouvrages de béton et d'asphalte. Mais la plupart de ces débouchés se rapprochent davantage de la valorisation que du recyclage, et aucun n'a les avantages environnementaux de la refonte du verre. Pour réellement recycler le verre, il doit être exempt de contaminant, et seuls les contenants triés à la source peuvent être refondus. Les modes de récupération à privilégier sont donc la consigne et l'apport volontaire. La problématique du verre est tellement importante qu'elle est la seule matière à avoir fait l'objet d'une [commission parlementaire sur les enjeux de recyclage et de valorisation, en 2019](#).

Apport volontaire du verre

Le groupe citoyen Verrecycle a travaillé durant près d'un an pour colliger de l'information sur la récupération du verre, et pour évaluer la faisabilité d'un projet de points de dépôt volontaire dans l'arrondissement. Dans le cadre du premier budget participatif de l'arrondissement Ahunistic-Cartierville, Verrecycle a veillé à ce qu'un projet de récupération de verre soit proposé. Le projet, ayant reçu un appui populaire majoritaire, a donc pu être financé par ce budget citoyen. C'est à ce moment que l'Arrondissement Ahunistic-Cartierville, la Ville de Montréal et Verrecycle ont travaillé de concert pour déployer deux points de dépôt volontaire sur le territoire ahunisticois. Avec l'appui de Sociétés de développement commercial et de gestionnaires privés et publics, les deux sites ont été ouverts au public en octobre 2020.

Les citoyen.ne.s ont fait le reste. L'engouement est réel envers ce projet, et les gens utilisent ce nouveau service abondamment. Certain.e.s profitent de ces conteneurs pour prendre leur marche quotidienne et y apporter leurs contenants de verre. D'autres empruntent les remorques

à vélo LocoMotion de l'organisme Solon, et apportent tout un lot de contenants et de bouteilles de verre.



Des Lavallois.es profitent de leur déplacement vers le travail ou vers le Marché Central pour y apporter leurs « vides ». Des résident.e.s d'autres arrondissements ont créé des points de chute satellites pour ensuite apporter ces contenants à Ahuntsic. Enfin, la coopérative Les Valoristes a déployé un programme de récupération de bouteilles de verre : un montant équivalent à une consigne est versé aux valoristes qui rapportent des bouteilles, et ces bouteilles sont ensuite apportées, en camion, aux conteneurs de dépôt volontaire d'Ahuntsic. En quelques mois, c'est tout un écosystème citoyen qui s'est mis en branle !

Dans les sept mois qui ont suivi l'implantation des conteneurs, ce sont près de 150 tonnes de verre qui ont été récupérées et envoyées au conditionneur 2M Ressources. À 0,5 kg par bouteille, ce sont donc l'équivalent de 300 000 bouteilles qui ont été collectées en sept mois. Concrètement, on estime que plus de 1 500 bouteilles sont déposées dans les conteneurs de verre d'Ahuntsic, et ce, à chaque jour ! Le plus beau de cette histoire : tout ce verre sera recyclé !

Le projet d'Ahuntsic-Cartierville n'est pas unique. Au contraire, ce sont plus de 60 points de dépôt volontaire du verre qui existent au Québec, tant en Montérégie, en Estrie, en Mauricie, au Bas-Saint-Laurent que sur la Côte-Nord. Tous ces points de dépôts sont [recensés par le groupe citoyen Opération Verre-Vert](#).

Des citoyens et des municipalités laissés à eux-mêmes ?

Les municipalités et les citoyen.ne.s impliqué.e.s dans les points de dépôt volontaire ont réalisé un tour de force. Sans grand appui provincial, ils ont réussi à sortir des milliers de tonnes de verre de la collecte sélective et à assurer son recyclage. Malgré ces réussites, l'effort supplémentaire demandé à la population pour récupérer ces matières en dissuade plusieurs qui, pour différentes raisons, décident de ne pas poser ce geste :

- Ils ne sont pas familier.e.s avec les enjeux du recyclage du verre ;
- Ils font face à des discours divergents sur l'avenir du verre envoyé dans les bacs de récupération. Des centres de tri de la collecte sélective sont payés à la tonne pour gérer le verre, même s'il termine sa vie dans des lieux d'enfouissement. Sortir ce verre du bac de récupération, c'est une perte d'argent pour certains centres de tri ;
- Plusieurs citoyen.ne.s vivent encore loin de points de dépôt volontaire, et ces derniers ne sont pas nécessairement placés à un lieu de visite habituel pour ces résident.e.s. Le déplacement supplémentaire n'en vaut donc parfois pas la chandelle.

Il serait donc pertinent de continuer à déployer les points de dépôt du verre pour desservir un nombre grandissant de consommatrices, consommateurs et commerces (oui ! les restaurants peuvent aussi bénéficier de ces sites !). Il serait également pertinent de tenir des campagnes de communication régionales sur la récupération et le recyclage du verre afin d'informer et sensibiliser la population.

Au contraire, l'organisme RECYC-QUÉBEC invitait il y a quelques mois les municipalités à bien réfléchir avant d'implanter de nouveaux conteneurs de récupération du verre. En effet, des projets pilotes en vue de l'élargissement de la consigne allaient bientôt commencer. Il serait dommage de miner ces pilotes en ajoutant, à proximité, des points de dépôts volontaires de verre qui viendraient fausser les statistiques de retours de contenants consignés. Au contraire,

nous voulons tous favoriser une implantation efficace de cette nouvelle consigne élargie ! Toutefois, ces projets pilotes sont rares, et ne desservent que certains territoires concentrés. Pourquoi décourager l'implantation de dépôts volontaires du verre à Longueuil, si les projets pilotes de la consigne sont à Granby, Trois-Rivières et sur la Rive-Nord ? De même, si un projet de consigne devait voir le jour au centre-ville de Montréal, pourquoi mettre un frein au développement du dépôt volontaire dans les autres arrondissements ? Même lorsque la consigne élargie sera bien implantée partout au Québec, les dépôts volontaires de verre resteront pertinents, notamment pour les contenants alimentaires de verre non consignés. Rappelons aussi que la consigne élargie ne sera pas implantée avant 12 ou 24 mois. À Ahuntsic, au rythme actuel, ce seront plus d'un million de bouteilles qui seront récupérées d'ici là. Imaginons à l'échelle de Montréal, de la province. Cette communication de RECYC-QUÉBEC aura probablement freiné plusieurs projets de dépôt volontaire, empêchant le recyclage de millions de bouteilles de verre.

Entretemps, RECYC-QUÉBEC ne se prononce toujours pas sur la valorisation des masques jetables au Québec. À coups de 20 000 \$/tonne que paient certaines institutions pour espérer « valoriser » (ou pire, peut-être) les masques jetables, on aurait pu s'attendre à ce que RECYC-QUÉBEC communique la même réserve aux municipalités : pensez-y à deux fois avant de vous lancer dans de telles dépenses ! La différence, c'est que la récupération du verre coûte aux municipalités, même en incluant l'achat d'un conteneur et son amortissement sur une seule année, 100-150 \$/tonne, voire moins. On tombe sous la centaine de dollars par tonne lorsqu'on amorti l'achat des conteneurs sur plusieurs années. C'est peu cher payé pour assurer un recyclage de 100 % de la matière, et ce montant serait encore plus faible si la configuration des conteneurs était optimisée dans le but de minimiser les frais de transport, qui constituent l'essentiel des coûts.

Recommandations

Le verre n'est qu'un exemple de matière dont le potentiel de valorisation n'est pas pleinement exploité. C'est pourtant la seule matière qui a fait l'objet d'une commission d'enquête. Chaque matière a des débouchés de recyclage et de valorisation uniques, et leur récupération devrait être réfléchi en fonction de ces débouchés. Malheureusement, il n'existe pas de méthode de

récupération magique et, si elle existe, il ne s'agit assurément pas de la collecte pêle-mêle. Pour assurer une meilleure économie du recyclage au Québec, il faut :

1. Aller de l'avant avec l'élargissement de la consigne sur toutes les boissons prêtes à boire ;
2. Accepter, dans les points de dépôt de la consigne, certains contenants assimilables, c'est-à-dire des contenants non consignés, mais qui sont recyclables de façon identique aux contenants consignés. Par exemple, les contenants alimentaires de verre, ou les contenants multicouches de bouillons ;
3. Interdire la mise en marché d'emballages qui ne sont pas recyclables actuellement :
 - a. les entreprises qui font la mise en marché d'emballages devraient démontrer, par contrat avec un recycleur québécois, que leurs emballages sont recyclables ;
 - b. indiquer clairement sur les emballages la marche à suivre pour assurer la récupération et le recyclage des contenants ;
 - c. interdire la mise en marché de matériaux problématiques et qui compliquent le recyclage d'autres matières, tels que les matériaux biosourcés ;
 - d. favoriser, voire obliger, les démarches d'écoconception avant la mise en marché d'emballages.
4. Introduire des obligations de contenu recyclé dans les emballages mis en marché au Québec ;
5. Étudier les débouchés de recyclage et de réemploi de toutes les matières, et les hiérarchiser afin de favoriser les débouchés à valeur ajoutée. Par exemple, pour le verre, considérer la refonte du verre en contenants comme une méthode de recyclage à valeur ajoutée. Considérer les autres débouchés comme étant du recyclage sans valeur ajoutée, voire de la valorisation ;
 - a. adapter les méthodes de collecte de façon à favoriser les débouchés de recyclage à valeur ajoutée ;
 - b. ajouter des objectifs de recyclage et de réemploi pour les emballages dans les règlements, politiques et plans d'action québécois de gestion des matières résiduelles.
6. Favoriser le réemploi des contenants et emballages. Par exemple, l'élargissement de la consigne est une bonne opportunité pour favoriser l'émergence de bouteilles de vin

- réutilisables, surtout considérant qu'un écosystème existe au Québec pour le nettoyage de bouteilles de verre et pour la mise en bouteille de vins locaux et même internationaux ;
7. Favoriser la réduction à la source avant tout dans la gestion des matières résiduelles au Québec ;
 8. Interdire l'incinération et l'enfouissement de matières recyclables et réemployables ;
 9. Impliquer les citoyen.ne.s et les organismes communautaires dans le développement de programmes, de projets et d'infrastructures de gestion des matières résiduelles. Leur implication dans le développement favorisera une meilleure acceptabilité sociale et une meilleure participation aux mesures de détournement des matières de l'élimination ;
 10. Rendre RECYC-QUÉBEC et/ou le ministère de l'Environnement responsable(s) de l'atteinte des objectifs nationaux de réduction, réemploi et recyclage. Demander un leadership clair de la part de RECYC-QUÉBEC en matière de recyclage des matières.

Les citoyen.ne.s sont prêt.e.s à faire le bon geste. Parfois, ça ne prend rien de compliqué : pas de centre de tri à la fine pointe de la technologie, pas de procédé complexe de destruction thermique : seulement des conteneurs bien placés pour permettre aux citoyens de poser le bon geste !

Ce mémoire a été rédigé et révisé en collaboration par

Noémie Beaucarne, Nicholas Chevalier, Sylvie Desbiens,
Jacques Lebleu et Jacques L'Ecuyer